

ASSEMBLÉE NATIONALE

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 13487

présenté par

M. Brun, M. Bazin, M. Cattin, M. Cherpion, M. Door, M. Leclerc, M. de la Verpillière,
Mme Meunier et M. Saddier

ARTICLE 13

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.